

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Enseignement privé confessionnel et d'établissements scolaires au bord de

CETTE situation est consécutive aux arriérés des frais d'écolage des deux dernières années scolaires et de l'année en cours qui se chiffrent à près d'un milliard de francs. Un manque à gagner qui n'est pas sans conséquences dans le fonctionnement desdits établissements ébranlés par des charges diverses. Les responsables craignant de mal terminer ce quadrimestre si rien n'est fait entre-temps. Ce serait alors une année scolaire hypothéquée pour de nombreux élèves, et un stress supplémentaire pour leurs parents déjà fragilisés par la mauvaise passe économique du pays, du fait du coronavirus.

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

LES ordres d'enseignements privés confessionnels et laïcs du Gabon ont du plomb dans l'aile. Leur fonctionnement et organisation sont impactés par de graves problèmes de trésorerie. Ils seraient actuel-

"Nous avons déjà reçu les états des établissements. Le ministre du Budget nous a ainsi demandé de préparer les conventions afin de payer convenablement. Selon les dernières instructions du gouvernement tous vont être payés", a rassuré Barthélemy Kouaragha, directeur de la DCAF.

d'orienter certains d'entre eux dans les établissements privés confessionnels et laïcs. Et s'en-

gageait alors à prendre à leur compte les frais d'écolage de ces nouveaux collégiens. "C'est, convaincus de notre partenariat avec l'État, que nous avons accepté les élèves orientés par le gouvernement dans nos différents établissements secondaires. Mais, trois années scolaires plus tard, notre partenaire ne parvient toujours pas à s'acquitter de ses dettes, malgré notre patience", se plaint Henriette Ondo-Eva, présidente de la Fédération des établissements secondaires privés confessionnels et privés laïcs du Gabon (FEPCLG).

Ces arriérés concernent les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 auxquels il faut ajouter ceux de l'année en cours. Selon nos sources, le tout cumulé se chiffrent à près d'un milliard de francs. Une lourde dette qui impacte négativement le fonctionnement de ces écoles. Les membres de la FEPCLG reprochent alors à l'État, du moins aux régies financières qui sont chargées de traiter ce dossier, de traîner les pas, de saucissonner le paiement de la dette. "C'est dommage. Sur le montant total, l'État n'avait payé partiellement qu'une seule année scolaire, celle 2018-2019. Soit 52 % de la dette de cette période payée aux établissements uniquement laïcs. Les enseignements de l'Alliance chrétienne, catholique et protestant ayant été laissés pour compte. Pour l'année scolaire 2019-2020, l'État nous propose le paiement des 60 % qui ne se justifient pas, dans la mesure où cette année scolaire a été totalement validée avec le déroulement des différents examens", explique un directeur de l'enseignement protestant.

Les responsables de ce maillon du système éducatif gabonais seraient certes au bout du rouleau, mais ils ne sont pas prêts à lâcher prise. Les rencontres se multiplient ainsi au siège de la fédération sis à la direction générale de l'Enseignement de l'Alliance chrétienne. Les échanges sont parfois houleux. Certains sont au bord du découragement,

mais d'autres ne transigent pas. Ceux-là estiment que l'État doit absolument régler sa dette. C'est le cas de Jean-Rémy Mbelé, responsable du lycée éponyme.

Du côté de la direction centrale des affaires financières (DCAF) du ministère de l'Éducation nationale et de la direction du Budget, l'on se veut rassurant. Le dossier du règlement de la dette est en bonne voie, les ordres d'enseignements privés confessionnels et laïcs sont inscrits au rang des priorités, assure-t-on. Même si rien n'est indiqué quant aux délais impartis pour le règlement de la créance.

"Il nous reste à faire le point avec les services du Trésor public pour le reliquat de 2018-2019. Il va être payé aux ayants droit. C'est l'exercice budgétaire 2019-2020 qui pose problème à cause de la pandémie de Covid-19 et du fait que les établissements n'ont pas fonctionné totalement. À propos de l'année en cours, nous avons déjà reçu les états des établissements. Le ministre du Budget nous a ainsi demandé de préparer les conventions afin de payer convenablement. Selon les dernières instructions du gouvernement, tous vont être payés", promet le directeur de la DCAF, Barthélemy Kouaragha.



Photo: MIM

Les établissements privés confessionnels et laïcs à bout de souffle.

QUELQUES CHIFFRES

- ✓ Nombre d'établissements concernés : 57
- ✓ Nombre d'élèves : 25 238
- ✓ Les années concernées : 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021
- ✓ Dette estimée de l'Etat : UN MILLIARD DE FRANCS CFA

Laïc : les promoteurs de l'asphyxie financière



Comment l'État en est-il arrivé là ?



Photo: IMM/L'Union

Les présidents de la FEPLG lors d'une rencontre autour des impayés qui leur sont dus.

IMM
Libreville/Gabon

L'ÉTAT n'aurait pas dû orienter les élèves admis en classe de sixième dans les ordres d'enseignements privés confessionnels et laïcs. Le voilà confronté à une dette abyssale de près d'un milliard de francs. Pour contourner le déficit des salles de classe dans le secteur public, le gouvernement a dû recourir au privé. Tant la stratégie gouvernementale visant à transformer de nombreuses écoles primaires en collèges et lycées a, non seulement démontré ses limites, mais en plus, estiment les spécialistes de l'éducation, elle a sacrifié les enseignements initiaux et fondamentaux des tout-petits au profit de l'enseignement secondaire. Dès lors, il apparaît ici comme un paradoxe. Tant les gouvernants, qui prônent une politique d'émergence du pays, donnent plutôt l'impression que l'éducation n'est pas une priorité. À preuve, depuis 1992, année de

déclenchement de l'opération de construction des écoles, conduite par l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Paulette Missambo, quasiment aucun projet d'envergure nationale de renforcement et de construction des infrastructures scolaires n'a été lancé. Or, une telle initiative aurait permis d'augmenter le nombre d'établissements scolaires, de salles de classe et de renforcer ainsi les capacités d'accueil des élèves, notamment à Libreville. Alors qu'il préconise une politique nataliste, l'État ne semble pas avoir prêté attention à l'évolution exponentielle de sa population, et singulièrement celle scolaire. Il est ainsi au pied du mur face à la difficulté de scolariser tous les enfants dans des structures publiques. Son ultime solution a été donc de se tourner vers des partenaires, les ordres d'enseignements privés confessionnels et laïcs, en 2018. Mais, les crises financière et sanitaire auxquelles il fait face viennent quelque peu compliquer l'équation.

Les conséquences du non-paiement

IMM
Libreville/Gabon

LES ordres d'enseignements privés confessionnels et laïcs scolarisent près de cent mille élèves chaque année. Ce qui revient à dire que les problèmes de trésorerie qu'ils rencontrent en ce moment peuvent entraîner des dégâts collatéraux. Si rien n'est fait, certains établissements dont les charges se sont multipliées ces trois dernières années, risqueraient de mettre la clé sous le paillason. Parce que les personnels en service auraient décidé d'arrêter de travailler à cause du non-paiement

de leurs salaires. Cas des professeurs titulaires ou vacataires qui menaceraient de suspendre leurs cours à cause de cette situation de crise. Cette situation est mal vécue par de nombreux chefs d'établissements qui ne savent plus aujourd'hui à quel saint se vouer. Des sources font d'ailleurs état d'un proviseur qui aurait vendu son véhicule pour subvenir à quelques besoins de son établissement. Face au statu quo, les promoteurs disent être à bout de souffle. Ici et là, l'idée de mettre à la porte de leurs établissements tous les élèves orientés par l'État fait son bonhomme de chemin. Mais, une



Photo: IMM/L'Union

telle initiative risquerait d'hypothéquer l'année scolaire de plusieurs enfants dont les parents n'avaient pas choisi ces ordres

d'enseignement pour les scolariser. Du côté des élèves orientés, c'est le stress au moment où le second quadrimestre vient

de démarrer. Ils se demandent quel sort leur réservent dans les tout prochains jours les deux partenaires.